

Rapport pour les déclarants aux États-Unis

Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

au 31 décembre 2018



1. Nom de l'émetteur	FNB DESJARDINS INDICE UNIVERS OBLIGATIONS CANADIENNES	FNB DESJARDINS INDICE OBLIGATIONS CANADIENNES À COURT TERME	FNB DESJARDINS INDICE OBLIGATIONS CANADIENNES DE SOCIÉTÉS ÉCHELONNÉES 1-5 ANS	FNB DESJARDINS INDICE OBLIGATIONS CANADIENNES GOUVERNEMENTALES ÉCHELONNÉES 1-5 ANS	FNB DESJARDINS CANADA MULTIFACTEURS À VOLATILITÉ CONTRÔLÉE
2. Numéro d'identité de l'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6088039	98-6088038	98-6087986	98-6087987	98-6088014
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Guy Lamontagne				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-350-4884	514-350-4884	514-350-4884	514-350-4884	514-350-4884
5. Adresse électronique de la personne à contacter	guy.lamontagne@desjardins.com				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 153, succ. Desjardins				
7. Ville, province et code postal de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1B3				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfiques et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfiques et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfiques et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfiques et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfiques et les profits du fonds
10. Numéro CUSIP	25059M108	25059L100	25058M109	25058L101	25058N107
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripateur	DCU.TO	DCS.TO	DCC.TO	DCG.TO	DFC.TO
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfiques courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfiques courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfiques courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfiques courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfiques courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles, les distributions ayant réduit le prix de base du titre dans les mains du contribuable	Date de paiement	18-12-31	18-12-31	18-12-31	18-12-31
	Montant par part	1,7421	0,3951	0,3891	0,1505
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfiques et profits du fonds ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfiques réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (sans excéder celui-ci).	Les bénéfiques et profits du fonds ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfiques réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (sans excéder celui-ci).	Les bénéfiques et profits du fonds ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfiques réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (sans excéder celui-ci).	Les bénéfiques et profits du fonds ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfiques réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (sans excéder celui-ci).	Les bénéfiques et profits du fonds ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfiques réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur à la date (aux dates) de distribution identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur à la date (aux dates) de distribution identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur à la date (aux dates) de distribution identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur à la date (aux dates) de distribution identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur à la date (aux dates) de distribution identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FNB DESJARDINS MARCHÉS ÉMERGENTS MULTIFACTEURS À VOLATILITÉ CONTRÔLÉE	FNB DESJARDINS IR INDICE CANADA FAIBLE EN CO ₂	FNB DESJARDINS IR INDICE ÉTATS-UNIS FAIBLE EN CO ₂	FNB DESJARDINS IR CANADA MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO ₂	FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO ₂
2. Numéro d'identité de l'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6088057	98-6092087	98-6092115	98-6092086	98-6092117
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Guy Lamontagne	Guy Lamontagne	Guy Lamontagne	Guy Lamontagne	Guy Lamontagne
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-350-4884	514-350-4884	514-350-4884	514-350-4884	514-350-4884
5. Adresse électronique de la personne à contacter	guy.lamontagne@desjardins.com	guy.lamontagne@desjardins.com	guy.lamontagne@desjardins.com	guy.lamontagne@desjardins.com	guy.lamontagne@desjardins.com
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 153, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 153, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 153, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 153, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 153, succ. Desjardins
7. Ville, province et code postal de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1B3	Montréal (Québec) H5B 1B3	Montréal (Québec) H5B 1B3	Montréal (Québec) H5B 1B3	Montréal (Québec) H5B 1B3
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds
10. Numéro CUSIP	25058V109	25060H106	25060W103	25059K102	25061M104
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripateur	DFE.TO	DRMC.TO	DRMU.TO	DRFC.TO	DRFU.TO
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.				
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles, les distributions ayant réduit le prix de base du titre dans les mains du contribuable	Date de paiement	18-12-31	18-12-31	18-12-31	18-12-31
	Montant par part	0,3665	0,1699	0,0979	0,4455
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du fonds ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (sans excéder celui-ci).				
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur à la date (aux dates) de distribution identifiée(s) à la ligne 15.				

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FNB DESJARDINS IR MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX-É.-U. EX-CANADA MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO₂	
2. Numéro d'identité de l'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6092088	
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Guy Lamontagne	
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-350-4884	
5. Adresse électronique de la personne à contacter	guy.lamontagne@desjardins.com	
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 153, succ. Desjardins	
7. Ville, province et code postal de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1B3	
8. Date de l'action	Voir ligne 15	
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds	
10. Numéro CUSIP	25059J105	
11. Numéro de série	s.o.	
12. Symbole au téléscripateur	DRFD.TO	
13. Numéro de compte	s.o.	
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.	
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles, les distributions ayant réduit le prix de base du titre dans les mains du contribuable	Date de paiement	18-12-31
	Montant par part	0,1689
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du fonds ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (sans excéder celui-ci).	
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur à la date (aux dates) de distribution identifiée(s) à la ligne 15.	



Guy Lamontagne
Vice-président, stratégies d'investissement
Desjardins Gestion internationale d'actifs
En date du 31 décembre 2018

Pour plus de renseignements ou pour obtenir sans frais, un exemplaire de ces documents :

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.
1, Complexe Desjardins, 25^e étage
Case postale 153, succursale Desjardins
Montréal, Québec H5B 1B3

Téléphone : 514 350-8686
Sans-frais : 1 877 353-8686
Télécopieur : 514-281-7253
Courriel : FNInfo@desjardins.com
Site internet : FNBDesjardins.com